

Le Congrès plurinational bolivien adopte la Loi qui stipule 90 jours pour la tenue d'élections



La Paz, 1er mai (RHC)- L'Assemblée Législative Plurinationale de la Bolivie a adopté la Loi d'Ajournement des Élections Générales 2020 qui accorde un délai de 90 jours pour la tenue de la consultation dans ce pays sud-américain.

La sénatrice et présidente du Congrès Bolivien, Eva Copa, a promulgué la loi après le rejet et la remarque qu'a faite la présidente de facto Jeanine Añez du projet élaboré par le Tribunal Suprême Électoral.

« Le Congrès s'est acquitté de son devoir envers la Bolivie et il a promulgué la loi pour assister à des élections, après avoir analysé les remarques faites par le gouvernement de facto. Par la voie légale, avec unité et avec sensibilité l'on peut satisfaire les revendications du peuple. Félicitations aux parlementaires » a écrit sur son compte twitter l'ex-président de la Bolivie, Evo Morales.

Les élections auraient dû avoir lieu le 3 mai prochain mais elles ont été suspendues à cause de l'urgence sanitaire provoquée par la pandémie du coronavirus.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/221445-le-congres-plurinational-bolivien-adopte-la-loi-qui-stipule-90-jours-pour-la-tenue-delections>



Radio Habana Cuba